

	Jeunes	Trophée Régional Jeunes Règlement	Règlement adoption : entrée en vigueur : 01/09/2017 validité : permanente secteur : JEUNES nombre de pages : 13
-----------------------------------------------------------------------------------	--------	--------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1. ORGANISATION

1.1. Organisateur

Le Trophée Régional Jeunes est organisé par la Ligue de Bretagne de Badminton sous la responsabilité de la Commission Régionale Jeunes. Celle-ci régleme la compétition, attribue les différentes manches, établit les sélections, tableaux et classements et tranche les éventuels litiges en accord avec le Conseil d'Administration de la Ligue. Elle travaille en partenariat avec les comités départementaux (responsables départementaux), les clubs organisateurs, les autres commissions concernées et le secrétariat de la Ligue.

1.2. Champ d'application

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement et le déroulement de cette compétition.

2. CONDITIONS GENERALES

2.1. Objectifs

Les objectifs de ce Trophée Régional Jeunes sont :

- la promotion du badminton chez les jeunes
- la volonté de faire progresser le niveau de jeu afin de dégager une élite régionale
- l'attribution des titres régionaux jeunes en simple et en double
- la sélection de joueurs en vue de participer aux stages régionaux jeunes, aux Trophées Interrégionaux Jeunes, aux Trophées Nationaux Jeunes et aux Championnats de France.

2.2. L'accès aux compétitions

Les différentes compétitions sont ouvertes aux joueurs titulaires d'une licence FFBaD compétition pour la saison en cours en règle à la date de la sélection Ligue. Cette licence doit être délivrée au sein d'un club affilié à la Ligue de Bretagne de Badminton.

2.3. Catégories d'âge

Minibad : joueurs nés après 2009

Poussins : joueurs nés en 2008 et 2009

Benjamins : joueurs nés en 2006 et 2007

Minimes : joueurs nés en 2004 et 2005

Cadets : joueurs nés en 2002 et 2003

Juniors : joueurs nés en 2000 et 2001

	Jeunes	Trophée Régional Jeunes Règlement	Règlement adoption : entrée en vigueur : 01/09/2017 validité : permanente secteur : JEUNES nombre de pages : 13
-----------------------------------------------------------------------------------	--------	--------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2.4. Surclassement

Un surclassement ne pourra être possible, que dans deux situations :

- une victoire en tableau Elite entraînera une qualification automatique dans la catégorie d'âge supérieure lors de la manche suivante
- un joueur peut être automatiquement surclassé sur décision de la Commission Régionale Jeunes et/ou du Responsable du Dispositif d'Entraînement Régional.

Pour les Championnats de Bretagne Jeunes, les surclassements ne seront possibles que sur autorisation de la Commission Régionale Jeunes et/ou du Responsable du Dispositif d'Entraînement Régional et les joueurs concernés devront disputer les trois tableaux dans une seule catégorie d'âge.

2.5. Licence

Pour participer à une manche du Trophée Régional Jeunes, tout joueur sera tenu de présenter sa licence en règle à la date de la compétition.

2.6. Tenue vestimentaire

Tout joueur participant à une manche du Trophée Régional Jeunes devra porter sur le terrain une tenue conforme au règlement FFBaD. Le port de tenues de club ou de codep est préconisé.

3. DEROULEMENT DU TROPHEE REGIONAL JEUNES

3.1. Circuit

Le Trophée Régional Jeunes se déroule sur 7 manches organisées tout au long de la saison sportive :

- quatre étapes de simples sur un jour chacune
- deux étapes de doubles sur un jour chacune
- les Championnats de Bretagne Jeunes (simples, doubles et mixtes) sur deux jours

3.2. Manches qualificatives de simple (TRJ Simples 1-2-3-4)

Quatre manches qualificatives de simples sont organisées. Chacune d'entre elles concernera quatre catégories d'âge (poussins, benjamins, minimes et cadets) sur 2 tableaux chacune : un tableau Élite concernant les catégories de poussins à cadets et un tableau Espoir concernant les catégories de poussins à cadets.

Chaque manche de simple est organisée sur deux sites : l'un pour le tableau Élite, l'autre pour le tableau Espoir. Un seul site peut accueillir les 2 tableaux s'il dispose d'un nombre suffisant de terrains, ceux-ci pouvant être répartis sur plusieurs salles, dans les conditions de distance prévues par le présent règlement.

	Jeunes	Trophée Régional Jeunes Règlement	Règlement adoption : entrée en vigueur : 01/09/2017 validité : permanente secteur : JEUNES nombre de pages : 13
-----------------------------------------------------------------------------------	--------	--------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

A l'issue de ces quatre manches, un classement régional jeunes est établi, qui permet de déterminer les joueurs sélectionnés pour les Championnats de Bretagne Jeunes.

Si le calendrier ne le permet pas, une (ou plusieurs) manches peuvent être organisées après les Championnats de Bretagne Jeunes. Dans cette situation, elles ne pourront pas être prises en compte pour le classement régional jeunes et ne pourront être qualificatives pour les tableaux de simples des Championnats de Bretagne Jeunes.

3.3. Classement régional jeunes

Le classement régional jeunes permet de déterminer les joueurs qualifiés pour les tableaux de simples des Championnats de Bretagne Jeunes. Il est établi à partir des résultats obtenus sur les manches qualificatives de simples pouvant être prises en compte. Les points sont totalisés dans la catégorie d'âge d'origine du joueur concerné y compris lorsqu'ils ont été marqués dans une catégorie supérieure. Les points obtenus par un joueur dans une catégorie d'âge supérieure seront multipliés par 2. En cas d'égalité entre deux joueurs, ils seront départagés sur la base du CPPH à la date du classement.

Barème des points

	ELITE	ESPOIR
Vainqueur	150 points	60 points
Finaliste	120 points	40 points
Demi Finaliste	80 points	30 points
3 ^{ème} de poule	60 points	20 points
4 ^{ème} de poule	40 points	10 points

Pour les catégories Poussins et Cadets, le tableau unique se verra attribuer les points d'un tableau Elite.

3.4. Manches de doubles (TRJ Doubles 1-2)

Deux manches de doubles sont organisées. Chacune d'entre elles concernera quatre catégories d'âges (poussins, benjamins, minimes et cadets). Ces manches ne donnent lieu à aucun classement.

3.5. Championnat de Bretagne Jeunes (Simple, Doubles et Mixtes) (CBJ)

Les Championnats de Bretagne Jeunes font partie du Trophée Régional Jeunes. Ils attribuent les titres de Champion de Bretagne de Simple, de Doubles et de Mixtes pour la saison en cours. Cette compétition concerne les poussins, les benjamins, les minimes, les cadets et les juniors.

	Jeunes	Trophée Régional Jeunes Règlement	Règlement adoption : entrée en vigueur : 01/09/2017 validité : permanente secteur : JEUNES nombre de pages : 13
-----------------------------------------------------------------------------------	--------	--------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4. CONDITIONS MATERIELLES

4.1. Calendrier

Le calendrier du Trophée Régional Jeunes est établi pour la saison suivante par la Commission Régionale Jeunes en fonction du calendrier national jeunes en fin de chaque saison sportive.

4.2. Tableaux

Le nombre de joueurs et de matchs pour chaque manche est fixé par ce règlement.

Pour toutes les manches, les têtes de série et les têtes de poule sont désignées sur la base du CPPH.

Pour les manches qualificatives, le CPPH de référence sera celui de la sélection Ligue (un mois avant). Pour la finale, le CPPH de référence sera celui du lundi précédant la compétition.

Par ailleurs, les tirages au sort tiennent compte d'une répartition équilibrée des départements, afin de limiter les matchs entre les joueurs d'un même département.

Manches qualificatives de simples

Catégorie	Tableaux	Nombre de joueurs	Forme du tableau	Nombre de sortants par poule	Phases finales
Poussins	Elite	8	2 poules de 4	2	Demi-finales, finale
Poussins	Espoir	8	2 poules de 4	2	Demi-finales, finale
Benjamins	Elite	8	2 poules de 4	2	Demi-finales, finale
Benjamins	Espoir	8	2 poules de 4	2	Demi-finales, finale
Minimes	Elite	8	2 poules de 4	2	Demi-finales, finale
Minimes	Espoir	8	2 poules de 4	2	Demi-finales, finale
Cadets	Elite	8	2 poules de 4	2	Demi-finales, finale
Cadets	Espoir	8	2 poules de 4	2	Demi-finales, finale

Le passage d'un tableau de 8 à 9 joueurs pourra être décidé dans des circonstances exceptionnelles sur la proposition de la Commission Régionale Jeunes et / ou du responsable du Dispositif d'Entraînement Régional, avec l'accord du juge arbitre de la compétition. Le tableau sera alors composé de 3 poules de 3 joueurs avec deux sortants par poule puis d'une phase finale (quarts de finale, demi-finales et finale).

Manches de doubles

Chaque catégorie d'âge comprend 3 tableaux : double homme, double dame et double mixte.

	Jeunes	Trophée Régional Jeunes Règlement	Règlement adoption : entrée en vigueur : 01/09/2017 validité : permanente secteur : JEUNES nombre de pages : 13
-----------------------------------------------------------------------------------	--------	--------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les tableaux de double homme et de double dame se composent de 6 paires réparties en 2 poules de 3. A l'issue des poules, les deux premières paires de chaque poule sont qualifiées pour les demi-finales, dont les vainqueurs s'affrontent en finale.

Les tableaux de double mixte se divisent en 2 tableaux, un Elite et un Espoir, composés chacun de 6 paires réparties en 2 poules de 3. A l'issue des poules, les deux premières paires de chaque poule sont qualifiées pour les demi-finales, dont les vainqueurs s'affrontent en finale. Les paires seront réparties en Elite et Espoir sur la base du CPPH, mais la Commission Régionale Jeunes et/ou le Responsable du Dispositif d'Entraînement Régional se réservent le droit d'accorder des wild-cards en Elite, si elle/il estime que le niveau des joueurs le justifie.

Il n'y a pas de match pour la troisième place dans aucun des tableaux ou des manches.

La Ligue se réserve le droit de modifier les tableaux en cas d'un nombre de paires insuffisantes.

Un tableau de moins de 4 paires ne pourra être maintenu.

Championnats de Bretagne Jeunes

Pour **les Championnats de Bretagne Jeunes**, cinq tableaux sont ouverts dans chaque catégorie d'âge : simple homme, simple dame, double homme, double dame et double mixte.

Chaque tableau comprend 12 joueurs (ou 12 paires) réparti(e)s en 4 poules de 3 avec un seul sortant par poule.

Les joueurs (ou paires) qualifié(e)s s'affrontent en demi-finales puis en finale. Il n'y a pas de match pour la troisième place. Un(e) seul(e) joueur (paire) est donc qualifié(e) afin de limiter le nombre de matchs joués sur le week-end par les joueurs engagés sur les 3 tableaux. Les joueurs inscrits sur un seul tableau peuvent donc ne disputer que deux matchs. Le nombre de sortants par poule pourra être augmenté en fonction des catégories d'âge et des disciplines, à condition de respecter les règlements en vigueur (nombre de matchs par joueur par journée) et si cela ne pénalise pas l'organisation de la compétition (horaires de fin des matchs le samedi soir et le dimanche après-midi).

Exemption

Pour les manches qualificatives de simples et de doubles, la Ligue de Bretagne de Badminton exempte en début de saison un certain nombre de joueurs, qui seront qualifiés directement pour **les Championnats de Bretagne Jeunes**. Ces derniers peuvent choisir de ne pas y participer pour disputer une compétition de niveau national. Ces joueurs sont les membres de l'Equipe Ligue participant aux étapes des Trophées Nationaux Jeunes, auxquels peuvent s'ajouter les membres de Pôle Espoir, Pôle France, Collectif France ou Equipe de France. Des exemptions en cours de saison peuvent être validées dans les mêmes conditions. Les joueurs souhaitant faire une demande d'exemption doivent la formuler auprès du secrétariat de la Ligue impérativement avant la parution de la sélection Ligue.

Sélection TRJ Simples 1-2-3-4

	Jeunes	Trophée Régional Jeunes Règlement	Règlement adoption : entrée en vigueur : 01/09/2017 validité : permanente secteur : JEUNES nombre de pages : 13
-----------------------------------------------------------------------------------	--------	--------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Pour la première manche qualificative de simples, le secrétariat de la Ligue établit un mois avant une sélection Ligue.

Celle-ci désigne les 5 joueurs titulaires de chaque tableau Elite sur la base du CPPH à la date de la sélection, ~~ainsi que 4 Poussins, 4 Poussines, 4 Benjamins Espoir, 4 Benjamines Espoir, 4 Minimes Espoir, 4 Minimettes Espoir, 4 Cadets et 4 Cadettes.~~

~~Pour les Cadets et les Cadettes, le responsable du Dispositif d'Entraînement Régional peut, s'il le souhaite, utiliser une des 4 places de la sélection Ligue prévues au CPPH pour l'attribuer à un joueur qui serait pénalisé par le CPPH. Sur les manches 2, 3 et 4, cette place doit être proposée d'abord au vainqueur de la manche précédente. Si le vainqueur fait valoir son exemption automatique, le responsable du Dispositif d'Entraînement Régional peut alors attribuer cette place au joueur de son choix ou bien la laisser au CPPH.~~

Elle est ensuite communiquée aux 4 responsables départementaux de la Commission Régionale Jeunes. Ceux-ci établissent une sélection départementale, composée de 4 joueurs répartis de la façon suivante : Titulaire N°1, Titulaire N°2, Remplaçant N°1 et Remplaçant N°2 pour les 4 catégories : poussins, benjamins, minimes, cadets. Les critères de sélection sont laissés à l'appréciation des responsables départementaux.

Les responsables départementaux doivent également convoquer tous les joueurs de la sélection Ligue. Les responsables départementaux devront communiquer régulièrement (une fois par semaine) un état des lieux des réponses reçues au secrétariat de la Ligue.

La sélection Ligue sera également mise en ligne sur le site internet de la Ligue et régulièrement mise à jour en fonction des retours des comités départementaux.

A J-11 avant la date de la manche, chaque responsable doit envoyer au secrétariat de la Ligue sa sélection départementale comprenant les joueurs sélectionnés par la Ligue et les joueurs convoqués par leur comité départemental. Celle-ci doit identifier les joueurs qui ont confirmé leur participation, mais également ceux qui ont refusé leur convocation.

Les tableaux Elite et Espoir sont alors composés de la façon suivante :

- En Elite, les 5 joueurs sélectionnés sur la base du CPPH puis 3 wild-cards attribués par la Commission Régionale Jeunes et/ou le Responsable du Dispositif d'Entraînement Régional parmi les 20 joueurs proposés soit par la Ligue, soit par les comités départementaux pour le tableau Espoir.
- En Espoir, **8 joueurs** avec un quota de 2 joueurs par Codep, parmi lesquels les joueurs désignés comme titulaires seront prioritaires, leur participation à la compétition soit en Elite, soit en Espoir étant ainsi garantie dès leur sélection. ~~Les 4 places restantes sont attribuées dans l'ordre du CPPH à la date de la sélection Ligue.~~

La sélection complète est ensuite transmise au comité ou club organisateur en copie aux membres de la Commission Régionale Jeunes et au Responsable du Dispositif d'Entraînement Régional. Tout désistement doit ensuite être signalé à la Commission directement par le responsable départemental. Les remplaçants éventuels seront alors convoqués par leur responsable départemental et les tableaux recomposés si besoin.

	Jeunes	Trophée Régional Jeunes Règlement	Règlement adoption : entrée en vigueur : 01/09/2017 validité : permanente secteur : JEUNES nombre de pages : 13
-----------------------------------------------------------------------------------	--------	--------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les mêmes principes de sélection s'appliquent pour les trois autres manches qualificatives de simples.

Mais à partir du TRJ Simples 2, pour les poussins, les benjamins et les minimes, le vainqueur de la manche précédente est sélectionné d'office dans le tableau supérieur de la manche suivante en respectant l'organisation ci-dessous.

- Poussin Élite, Benjamin Elite, minime Élite => il occupera le rang de Titulaire 1 de son Codep d'origine dans la catégorie d'âge supérieure
- Poussin Espoir, Benjamin Espoir, Minime Espoir, cadet Espoir => il se verra attribuer automatiquement l'une des trois wild-cards du tableau Elite
- ~~Minimes Elite => il occupera l'une des 4 places de la sélection Ligue chez les Cadets.~~

Si la Commission Régionale Jeunes et/ou le Responsable du Dispositif d'Entraînement Régional l'estime nécessaire, un joueur pourra être maintenu dans son tableau d'origine si l'opposition y est plus intéressante qu'en surclassement.

Concernant les cadets Élite, le vainqueur d'une manche qualificative de simples est qualifié directement pour les Championnats de Bretagne Jeunes. Il est alors exempté des manches qualificatives de simples suivantes, sauf s'il demande à y participer.

Par ailleurs, tout joueur jouant dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne se verra maintenu dans ce tableau pour la manche suivante s'il parvient au moins en demi-finale. S'ils jouent en Espoir, ces joueurs occuperont le ou les quotas de leur département.

Pour tous, le double surclassement n'est pas autorisé.

TRJ Doubles 1-2

Pour les manches de doubles, la sélection Ligue établie un mois à l'avance ne concerne que les poussins et comprend 2 paires de double homme, 2 paires de double dame et 4 paires de double mixte par catégorie d'âge. Chaque responsable départemental doit convoquer les joueurs de la sélection Ligue et communiquer dans les mêmes conditions et délais que pour les manches qualificatives de simples une sélection départementale, composée d'une paire de double homme, d'une paire de double dame et de 2 paires de double mixte.

Pour les benjamins, les minimes et les cadets, chaque responsable départemental peut sélectionner autant de paires qu'il le souhaite, sachant que pour chaque catégorie, les paires seront ainsi retenues : en double, deux paires au CPPH puis une paire par Codep ; en mixte, quatre paires au CPPH puis deux paires par Codep.

Championnats de Bretagne Jeunes

Pour les Championnats de Bretagne Jeunes, le secrétariat établit un mois avant la date de la finale une sélection qui comprend :

- en simple pour les poussins, benjamins, minimes et cadets : les joueurs exemptés des manches qualificatives auxquels s'ajoutent les joueurs qualifiés dans l'ordre du classement régional jeunes afin de désigner 12 titulaires et 4 remplaçants.

	Jeunes	Trophée Régional Jeunes Règlement	Règlement adoption : entrée en vigueur : 01/09/2017 validité : permanente secteur : JEUNES nombre de pages : 13
-----------------------------------------------------------------------------------	--------	--------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- en simple pour les juniors : les membres de Pôle France ou Pôle Espoir et les joueurs participant au Championnat de France Juniors. La sélection est complétée sur la base du CPPH afin de désigner 12 titulaires et 4 remplaçants.

Cette sélection est communiquée aux clubs concernés, aux responsables départementaux et sous la forme d'une convocation, aux joueurs, qui doivent confirmer leur présence ou leur absence auprès du secrétariat de la Ligue.

Peuvent alors s'inscrire les 12 joueurs sélectionnés de chaque catégorie d'âge, mais des inscriptions libres sont également ouvertes. Si le nombre d'inscrits est supérieur à 12 dans une catégorie, les joueurs seront retenus selon 3 critères dans l'ordre ci-dessous :

- 1- la sélection établie par le secrétariat de la Ligue
- 2- le Classement Régional Jeunes
- 3- le Classement Par Points Hebdomadaire (CPPH).

Les tableaux de doubles se déroulent sur inscriptions libres. Peuvent s'y inscrire tous les joueurs respectant les critères définis dans le chapitre 2, qu'ils soient retenus en simple ou pas. Ces inscriptions pourront se faire jusqu'à J-9 avant la compétition, chaque tableau de double comprenant au maximum 12 paires. Si le nombre de paires inscrites est supérieur au nombre de places disponibles, les paires seront retenues sur la base de l'addition des moyennes des deux joueurs dans la discipline concernée. La sélection définitive est ensuite validée, diffusée auprès du responsable régional, des responsables départementaux et des clubs concernés. Les responsables départementaux doivent enfin tenir informés les joueurs retenus ou non de leur situation.

Refus de sélection

Les sélections Ligue comme les sélections départementales ne sont pas obligatoires. Un joueur a le droit de la refuser. Mais il ne sera autorisé à participer à aucune autre compétition à ces mêmes dates, sauf convocation au sein d'un Pôle Espoir, d'un Pôle France, d'un Collectif France ou d'une Equipe de France pour participer à un stage ou à une compétition nationale ou internationale ou participation aux Interclubs Nationaux Seniors.

4.3. Horaires

Cette compétition concernant des jeunes et étant organisée au niveau régional, le début des matchs est fixé pour toutes les manches à **09 h 45**. Cette compétition pourra avoir lieu le samedi ou le dimanche. Les joueurs seront convoqués une heure avant le début de leurs rencontres (sauf pour le premier tour, une demi-heure avant). Chaque manche devra se terminer au plus tard à **18h15** (fin du dernier match). Pour **les Championnats de Bretagne Jeunes**, les matchs pourront se terminer à 20 h 00 le samedi et débiter à 9 h 00 le dimanche. La confection des tableaux et de l'échéancier doit prendre en compte ces horaires. Le juge arbitre doit les valider avant diffusion auprès du club organisateur.

	Jeunes	Trophée Régional Jeunes Règlement	Règlement adoption : entrée en vigueur : 01/09/2017 validité : permanente secteur : JEUNES nombre de pages : 13
-----------------------------------------------------------------------------------	--------	--------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4.4. Terrains

Le nombre de terrains nécessaire à l'organisation de chacune des manches est fixé par le cahier des charges ci-dessous.

Manches	TRJ S 1-2-3-4	TRJ S 1-2-3-4	TRJ D 1-2	CBJ
Nombre de	Manches qualificatives Élite	Manches qualificatives Espoir	Doubles Poussins-Benjamins Minimes-Cadets	Simplex, Doubles et Mixtes P-B-M-C-J
Tableaux	8	8	12	25
Joueurs	64	64	96	240
Matches	120	120	144	375
Terrains	7	7	9	12

Un club peut postuler à l'organisation d'une manche de simples **Élite et Espoir** à condition de disposer d'un nombre de terrains suffisant.

Pour une organisation sur plusieurs salles, la salle principale ne devra pas être distante de plus de 20 minutes de l'autre salle, où les matchs pourront débuter une demi-heure plus tard.

Pour les poussins, les matchs se disputeront sur des terrains sans le couloir du fond et avec des filets tendus à 1.40 m (1.372 m au centre).

4.5. Volants

Tous les matchs se disputeront avec des volants plumes.

Le type et la marque des volants utilisés pour chaque manche devront être précisés dans la demande d'autorisation de tournoi. Les volants autorisés seront des volants classés FFBAD.

4.6. Matches

Les matchs se disputeront en deux sets gagnants de 21 points pour tous les tableaux et toutes les catégories d'âge.

4.7. Règlement

Le règlement général des compétitions de la FFBAD s'appliquera pour tous les points non développés dans ce règlement. Le juge arbitre veillera au bon déroulement du tournoi et au respect de ces règlements, du fair-play et de l'éthique sportive.

4.8. Forfaits

Tout forfait (absence ou retard) sera sanctionné d'une défaite par w.o. et devra être justifié dans un délai de 5 jours auprès du secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton. A défaut de justificatif, le joueur s'expose à une suspension de toute compétition de 2 mois. En cas de récidive, la suspension pourra être portée à 6 mois. Par ailleurs, tout forfait non justifié sera

	Jeunes	Trophée Régional Jeunes Règlement	Règlement adoption : entrée en vigueur : 01/09/2017 validité : permanente secteur : JEUNES nombre de pages : 13
-----------------------------------------------------------------------------------	--------	--------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

pénalisé de points négatifs au classement régional jeunes (- 60 points). Le responsable départemental concerné sera informé de l'évolution de la situation des joueurs forfaits.

5. ORGANISATION D'UNE MANCHE

5.1. Attribution des manches

Les différentes étapes du Trophée Régional Jeunes sont attribuées sur candidatures des comités départementaux.

Le TRJ Simples 1 est attribué à chaque département en respectant la rotation annuelle suivante : 2016/2017 Finistère ; 2017/2018 Côtes d'Armor ; 2018/2019 Morbihan ; 2019/2020 Ile-et-Vilaine.

Les clubs organisateurs postulent auprès de leur département, qui les désigne auprès du secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton.

Pour les Championnats de Bretagne Jeunes, tous les clubs de la Ligue peuvent postuler directement auprès du secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton. Ils doivent déposer leur dossier pour le 30 septembre au plus tard.

5.2. Juge Arbitrage

Les juges arbitres des différentes manches sont désignés par la Commission Régionale d'Arbitrage le plus vite possible à partir du moment où les manches ont été attribuées aux départements. Ils sont convoqués par le secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton.

Les frais de restauration des juges arbitres (et d'hébergement pour les Championnats de Bretagne Jeunes) sont entièrement à la charge du club organisateur. L'indemnité et les frais de déplacements (à hauteur d'un aller-retour par compétition) du Juge Arbitre titulaire sont à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton. ~~Un juge arbitre adjoint est obligatoire. Il est intégralement à la charge du club organisateur. Il pourra être stagiaire et être licencié au club organisateur. Son identité et ses coordonnées devront être précisées au moment de la demande d'autorisation de tournoi.~~

5.3. Demande d'autorisation de tournoi

Une demande d'autorisation de tournoi devra être faite par la Ligue sur Poona au plus tard trois mois avant la date de la manche. Un numéro d'autorisation sera délivré au club organisateur par la Commission Régionale Tournois.

Une copie du présent règlement sera expédiée au club organisateur, qui sera informé de la sélection Ligue, des sélections départementales, du classement régional jeunes et des tableaux.

5.4. Invitations

Le club organisateur doit envoyer des invitations, comprenant le nom du club organisateur et de la compétition, la date, le(s) lieu(x), les horaires, les tableaux et les catégories d'âge concernées,

	Jeunes	Trophée Régional Jeunes Règlement	Règlement adoption : entrée en vigueur : 01/09/2017 validité : permanente secteur : JEUNES nombre de pages : 13
-----------------------------------------------------------------------------------	--------	--------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

le nom du ou des juge(s) arbitre(s), les coordonnées d'un responsable à contacter et un plan d'accès aux salles.

Ces invitations sont à envoyer un mois avant la date de la manche au responsable régional, aux 4 responsables départementaux, au juge arbitre de la manche, au Président de la Ligue et au secrétariat de la Ligue.

5.5. Tableaux

La compétition est gérée sur le logiciel BadPlus.

La confection du fichier est effectuée par le comité départemental organisateur, qui peut la déléguer en commun accord au club organisateur.

Elle devra respecter l'échéancier suivant :

- mercredi J-11 à 12h00 : retour des réponses des comités départementaux auprès du secrétariat de la Ligue.
- vendredi J-9 à 17h00 : le secrétariat de la ligue envoie la liste des joueurs sélectionnés au comité départemental (ou club organisateur).
- lundi J-6 à 17h00 : envoi du fichier badplus au juge arbitre qui procède au tirage au sort des tableaux, réalise l'échéancier et établit les convocations.

Le fichier est ensuite communiqué au club organisateur et au secrétariat de la Ligue. Le club organisateur diffuse les convocations aux comités départementaux. Les comités sont chargés de les transmettre à leurs joueurs concernés.

Pour toutes les étapes, l'échéancier devra faire jouer de préférence en premier les cadets, puis les minimes puis les benjamins et enfin les poussins.

Pour les manches de doubles (TRJ Doubles 1-2), quand tous les matchs de doubles auront été lancés, les tableaux de mixte pourront alors démarrer.

Pour les Championnats de Bretagne Jeunes (CBJ), l'échéancier devra prendre la forme suivante :

- le samedi, tous les matchs de simple jusqu'aux quarts de finale inclus, puis tous les matchs de mixte jusqu'aux finales incluses (horaires cadres : 10 h 00 / 20 h 00)
- le dimanche, tous les matchs de double jusqu'aux quarts de finale inclus, puis toutes les demi-finales et finales des tableaux de simples et de doubles (horaires cadres : 9 h 00 / 18 h 00)

A partir de la diffusion des convocations, le club organisateur est responsable de la gestion du fichier et ce jusqu'à la fin de la compétition sous l'autorité du juge arbitre :

- modifications éventuelles après accord du responsable régional et du juge arbitre ;
- gestion et suivi des forfaits ;
- accueil, pointage, gestion de la table de marque ;
- enregistrement des résultats le jour de la compétition ;
- retour du fichier informatique au responsable régional et au secrétariat de la Ligue au plus tard le lundi suivant la compétition à 12 h 00. Pour cela, le club organisateur doit disposer

	Jeunes	Trophée Régional Jeunes Règlement	Règlement adoption : entrée en vigueur : 01/09/2017 validité : permanente secteur : JEUNES nombre de pages : 13
-----------------------------------------------------------------------------------	--------	--------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

de matériel informatique dont il doit s'assurer du bon fonctionnement (ordinateur, imprimante, cartouches d'encre d'avance, papier...).

La gestion des manches se fera sur le logiciel informatique Badplus, ou sur tout autre logiciel informatique autorisé par la Ligue de Bretagne de Badminton.

5.6. Frais d'inscription

Les frais d'inscriptions aux différentes manches du Trophée Régional Jeunes sont à la charge des Comités Départementaux. Ils leur seront facturés par la Ligue après chaque manche. Ils devront les régler directement au club organisateur, qui en conservera l'entier bénéfice. Les montants des frais d'inscriptions sont les suivants :

- 8.00 € par joueur pour un tableau
- 11.00 € par joueur pour deux tableaux
- 15.00 € par joueurs pour trois tableaux.

5.7. Volants

Les volants plumes sont fournis au début de chaque match par le club organisateur à hauteur de 2 volants par match. Au besoin, un troisième volant peut être sollicité auprès de la table de marque. Au delà, les joueurs devront fournir les volants **au partage**. La Ligue de Bretagne de Badminton accordera une aide financière au club organisateur pour les volants plumes à l'issue de chaque manche sur présentation d'une facture. Le montant maximal de l'aide est calculé sur les bases suivantes :

	TRJ S 1-2-3-4 Élite	TRJ S 1-2-3-4 Espoir	TRJ D 1-2	CBJ
Nombre de matchs concernés	120	120	144	375
Nombre de volants utilisés (3 par match)	360	360	432	1125
Aide de la Ligue *	260 €	260 €	306.00 €	799.00 €

* Nombre de tubes x 17.00 € = coût total en volants. La Ligue en prend en charge la moitié.

5.8. Arbitrage

Le club organisateur peut, s'il le souhaite, solliciter des arbitres. Les frais d'arbitrage resteront totalement à sa charge. En cas d'examen d'arbitres organisé par la Ligue, les frais de restauration des arbitres seront à la charge du club organisateur.

5.9. Restauration

Le club organisateur devra prévoir pour les joueurs, les accompagnateurs, les officiels et le public une restauration suffisante. Celle-ci devra être présente dans chaque salle, si la compétition se déroule sur plusieurs sites. Les recettes des buvettes resteront entièrement acquises au club

	Jeunes	Trophée Régional Jeunes Règlement	Règlement adoption : entrée en vigueur : 01/09/2017 validité : permanente secteur : JEUNES nombre de pages : 13
-----------------------------------------------------------------------------------	--------	--------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

organisateur. Si le club souhaite mettre en place pour la buvette un système de réservation, il devra le préciser sur sa lettre d'invitation. Les tarifs de la buvette devront rester raisonnables.

5.10. Produits divers

Tous les autres bénéfices liés à des actions (ventes de volants, de matériel, tombola, jeux...) du club organisateur à l'occasion d'une manche du Trophée Régional Jeunes lui resteront entièrement acquis.

5.11. Récompenses

Pour les manches qualificatives de simples (TRJ Simples 1-2-3-4) et de doubles (TRJ Doubles 1-2), les vainqueurs et finalistes seront obligatoirement récompensés. Les frais liés à ces récompenses sont à la charge du club organisateur. Les autres joueurs peuvent être également récompensés à l'initiative du club organisateur.

Pour **les Championnats de Bretagne Jeunes** (CBJ), les vainqueurs, finalistes et demi-finalistes seront obligatoirement récompensés. Les récompenses (trophées, coupes ou médailles) des Champions de Bretagne devront être étiquetées ou gravées afin de porter la mention « Champion de Bretagne » ainsi que la saison sportive et la catégorie d'âge concernées. Ces récompenses sont à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton, qui les fera livrer au club organisateur la semaine précédant la compétition à l'adresse qui aura été préalablement communiquée. Elles pourront être complétées par d'autres récompenses à l'initiative et à la charge du club organisateur. Les autres joueurs peuvent être également récompensés à l'initiative et à la charge du club organisateur.

5.12. Presse

La presse locale devra être contactée par le club organisateur.

La presse régionale devra être contactée par la Ligue de Bretagne de Badminton, qui devra lui communiquer une présentation de chaque manche et en diffuser les résultats.

Le club organisateur se tiendra à la disposition des correspondants locaux ou régionaux, qui le contacteront.